



Secrétariat :
Taylor Quenet
Office de l'environnement
Chemin du Bel'Oiseau 12, Case postale 69
2882 Saint-Ursanne
t 032 420 4803, taylor.quenet@jura.ch

Présidence :
Pascal Mahon
t 076 249 19 44,
pascal.mahon@unine.ch

Coordination :
Sylvain Rigaud
Service de l'énergie, Rue du 24-
Septembre 2, 2800 Delémont
t 032 420 53 22, sylvain.rigaud@jura.ch

Communication :
Camille Guittard
Service de l'information et de la
communication, rue de l'Hôpital 2
2800 Delémont
t 032 420 50 44, camille.guittard@jura.ch

Ordre du jour

SÉANCE 11 (1/2024)

Date : Lundi 29 janvier 2024

Lieu, heure : Aula de l'école primaire, rue du Collège 11, 2854 Bassecourt - 16h45

A TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION (CSI)

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour	5'
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023	5'
3. Informations du bureau et des membres de la CSI	15'
4. Debriefing de la séance du 14 décembre 2023	5'
5. Etat des lieux des travaux et calendrier du projet	10'
6. Analyse de la suggestion faite à la CSI	15'
7. Comptes 2022/2023 et budget 2024	10'
<i>Pause</i>	<i>15'</i>
8. Rapport annuel 2023	30'
9. Bilan de l'année 2023 et planification de l'année 2024	30'
10. Divers	5'
11. Conclusion	5'

La fin de la séance est prévue à 19h15, suivie d'un apéritif confectionné par l'épouse de M. Christophe Wermeille.

Pascal Mahon
Président de la CSI

Annexes :

- Procès-verbaux définitifs des séances du 9 octobre et 9 novembre 2023 (approuvés en séance du 14 décembre 2023) – téléchargeables sur le site de la CSI : <https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>
- Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 (à approuver en séance du 29 janvier 2024)
- Présentation PowerPoint de la séance du 14 décembre 2023 – téléchargeable sur le site Internet de la CSI : <https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html>
- Présentation PowerPoint du Professeur Brice Lecampion de l'EPFL en français, traduite par le bureau
- Projet de réponse destiné à la personne ayant suggéré à la CSI de réaliser une étude indépendante sur les valeurs immobilières des bâtiments se situant à proximité du site (point 6 de l'ordre du jour du 29 janvier 2024)